



Droit de preemption effectué il ya 5 ans et dont la raison n'a pa

Par **baud25**, le **04/11/2010** à **12:25**

Bonjour,

en juillet 2005 je devais signer pour l'achat d'une maison (le compromis était signé depuis avril)

Au début du mois le maire du village a utilisé son droit de préemption pour l'achat de cette maison

Il devait en faire des logements sociaux

Aujourd'hui il s'avère qu'à la place de cette maison qui a été rasée va se faire une "place" avec des arbres et un terrain de pétanque

Ai-je un recours quelconque contre ce préjudice et ce mensonge ?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse

Par **fabienne034**, le **04/11/2010** à **14:21**

BONJOUR?

NON car c'est un usage d'intérêt général

vous auriez eu un recours si la maison avait été revendue avec plus de valeur

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>